

PROCES-VERBAL de la délibération du Conseil Municipal

Séance du 06 mai 2009

(Reçu en SP de Sélestat le)

Sous la présidence de **M. SIMLER Henri, Adjoint, pour le Maire absent**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, SCHWOEHRER Martine et MM. SIMLER Henri, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHE Patrice**

Absents excusés : **M. LOOS Jean-Blaise et Mme GASCHY Virginie**

Secrétaire de séance : **Mme BOUILLE Laurence**

PREAMBULE

Suite à un accident survenu le 29/04/2009, M. le Maire, Jean-Blaise LOOS, a dû être hospitalisé. Souffrant de fractures et traumatismes multiples, ce dernier sera indisponible pendant une durée indéterminée à ce jour.

Le Code Général des Collectivités Territoriales- article L 2122-17, précise que « lorsque le Maire est hors d'état d'assurer ses fonctions il est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations ».

Ainsi, depuis le 29/04/2009 et pendant toute la durée de l'absence, M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, assurera le remplacement de M. le Maire. Et en cas d'absence de M. SIMLER Henri, M. KEUSCH Jean-Jacques, Deuxième Adjoint, prendra le relai.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2009

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 14/03/2009.

2. Rue de l'Ecole – avenants

a) Avenant n° 01 au lot n° 01 (voirie)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de l'Ecole – lot n° 1 voirie– un avenant d'un montant de 14 738,45 € HT (17 627,19 € TTC) est proposé au Conseil Municipal. Suite aux travaux d'aménagement de la rue de l'école, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Ces derniers comprennent : le sciage des enrobés existants pour les raccords, l'arrachage d'enrobés existants, la réalisation de terrassements complémentaires, l'apport de matériaux de remblai pour couche de forme et couche de base, etc.

Le marché initial, attribué à l'entreprise VOGEL TP SAS, ayant été conclu à l'issue d'une procédure adaptée, M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, doit obtenir l'autorisation du Conseil Municipal pour signer l'avenant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTE** l'avenant au lot n°1 d'un montant de 14 738,45 € HT (17 627,19 € TTC)
- **AUTORISE** M. le Premier Adjoint, en l'absence de M. le Maire, à signer l'avenant et toutes pièces relatives

ADOPTE À L'UNANIMITE

b) Avenant n° 01 à la convention de maîtrise d'œuvre

Suite à l'avenant n° 01 au lot n° 01 approuvé précédemment par le Conseil Municipal, il y a lieu de revoir la convention de maîtrise d'œuvre avec TOPOS Aménagement. Un avenant d'un montant de 552,64 € HT (soit 660,92 € TTC) est proposé au Conseil Municipal.

Le montant initial du marché était de 5 625 € HT (soit 6 727,50 € TTC). En cas d'accord le nouveau montant du marché serait de 6 177,64 € HT soit (7 388,46 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre d'un montant de 552,64 € HT (660,96 € HT)
- **AUTORISE** M. le Premier Adjoint, en l'absence de M. le Maire, à signer l'avenant et toutes pièces relatives.

ADOPTE À L'UNANIMITE

3. Approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire Marckolsheim-Grand Ried

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint de la commune de BOESENBIESEN, expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Marckolsheim-Grand Ried qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2009-2014. A ce titre, des opérations portées par la commune sont inscrites dans ce contrat. M. SIMLER rappelle les opérations concernées (rue de l'école, rue des champs, mise aux normes et sécurité de l'église, restructuration et extension de la salle socioculturelle, etc.).

Il indique que l'assemblée plénière du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 23 mars 2009. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le contrat de territoire Marckolsheim-Grand Ried conclu pour la période 2009-2014
- **AUTORISE** le Premier Adjoint, pour le Maire absent, à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Marckolsheim-Grand Ried.

ADOpte À L'UNANIMITE

4. Communauté de Communes du Grand-Ried – Compétence « Accueils Péri-scolaires »

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, expose au Conseil :

La Communauté de Communes, lors de sa création, s'est dotée de diverses compétences, dont certaines optionnelles, relatives à la politique du logement et du cadre de vie [article 1^{er}, II), 2)].

Or, il s'avère que, compte tenu du projet d'accueils périscolaires actuellement en cours sur le secteur de la CCGR, il convient, afin que la CCGR puisse exercer cette prérogative, qu'elle se dote de la compétence s'y rapportant.

C'est en séance du 24 mars dernier que les délégués se sont prononcés sur cette modification de compétences.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la rédaction des statuts de la Communauté de Communes pour l'objet concerné, sous la rubrique « Politique du logement et du cadre de vie », en vue de permettre à la Communauté de Communes du Grand Ried d'exercer la compétence pour les activités périscolaires.

Le Conseil Municipal,

- *VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-20 et L5214-16 ;*
- *VU la délibération de la Communauté de Communes du Grand Ried en date du 24 mars 2009 formalisant la décision de modifier ses compétences selon exposé ci-dessus ;*
- *CONSIDERANT l'intérêt communautaire de cette modification ;*

Après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté ainsi qu'il suit :

Chapitre : «Compétences optionnelles»
Paragraphe : «Politique du logement et du cadre de vie»
Alinéa supplémentaire : Gérer et exploiter les accueils périscolaires.

Mise en place d'une politique d'activités périscolaires par l'organisation des services et la prise en charge des dépenses y afférentes ; ces activités s'exercent dans le cadre d'un projet éducatif global. Les investissements relatifs aux constructions des structures d'accueil restent à la charge des communes et sous leur maîtrise d'ouvrage.

ADOpte À L'UNANIMITE

5. Aménagement Local Archives - MAIRIE

Par délibération du 19/01/2009, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux d'aménagement d'un local archives dans le grenier du bâtiment mairie-école. Une consultation d'entreprises a été faite dans le cadre des travaux d'isolation et de plâtrerie.

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, relate les différentes offres obtenues et propose de retenir l'entreprise JAEGLI de Hilsenheim pour un montant de 5 970 € HT (soit 6 298,35 € TTC). Ces travaux devraient démarrer début juin 2009.

Prochaimement une consultation sera effectuée pour les travaux d'électricité et de revêtement de sols à réaliser dans ce local. Les travaux d'aménagement de type peinture, pose d'étagère seront réalisés en régie par les agents occasionnels au cours de l'été.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **RETIENT** l'entreprise JAEGLI, de Hilsenheim, pour la réalisation des travaux d'isolation et de plâtrerie pour un montant de 5 970 € HT (soit 6 298,35 € TTC)
- **AUTORISE** le Premier Adjoint à faire une consultation d'entreprises pour les travaux restant à réaliser (électricité, chauffage) et le matériel à acquérir (étagère, etc.).

ADOpte À L'UNANIMITE

6. Création de poste(s) : agent(s) occasionnel(s)

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal les candidatures reçues dans le cadre du recrutement d'agents occasionnels pour la période estivale (juin, juillet, août et septembre).

Il est fait état des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts qui pourraient leur être confiés.

Au vu de la charge de travail, en baisse par rapport aux années précédentes, et au nombre de candidatures, il est proposé de reporter la décision à la prochaine séance afin de faire le point sur le nombre d'heures pouvant être attribué à chaque agent.

ADOpte À L'UNANIMITE

7. Création de poste : adjoint technique 2ème classe

Pour assurer les travaux liés au fleurissement et à l'entretien des espaces verts, M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, propose d'engager, en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, un adjoint technique 2ème classe non titulaire, pour le mois de juin, à raison de 12/35ème.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **CREE** un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à compter du 1er juin 2009 pour une période de 1 mois (jusqu'au 30/06/2009).
- **FIXE** le coefficient horaire à 12/35ème
- **FIXE** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 297 – IM 290

ADOpte À L'UNANIMITE

8. Restructuration et extension de la salle socioculturelle : choix du maître d'oeuvre

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et d'extension de la salle socioculturelle. Ce dernier a été inscrit dans le contrat de territoire Marckolsheim-Grand Ried.

Pour permettre d'avancer sur ce dossier, il y aurait lieu de recourir à un maître d'oeuvre.

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de procéder à une consultation de maître d'oeuvre. Dans un premier temps ce dernier se verrait confier la mission esquisse et avant projet avec estimation. Selon le résultat de cette étude il sera décidé de la poursuite ou non du projet. Ainsi pour anticiper la réalisation du projet il sera demandé aux candidats leurs honoraires détaillés pour les missions de bases, EXE et OPC. Le choix sera fait en fonction des compétences, références et moyens des candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Premier Adjoint à faire une consultation d'architecte, dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la salle socioculturelle,

- **DEMANDE** à ce que la maîtrise d'ouvrage reste communale

ADOPTE À L'UNANIMITE

9. Loyer étang de pêche (01/07/2009 au 30/06/2010)

M. le Premier Adjoint soulève la question de l'augmentation du loyer de l'étang de pêche. Actuellement, le loyer est de 1 295,82 € (8 500 Frs).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE DE MAINTENIR** le prix de la location à 1 295,82 € pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTE À L'UNANIMITE

10. Elections européennes

Les élections européennes auront lieu dimanche 7 juin 2009. Le bureau de vote se tiendra à la mairie-école de 8h à 18h.

Le projet de planning des permanences au bureau de vote est distribué aux conseillers municipaux.

11. Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine : dissolution du consistoire de Sainte Maire-aux-Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg

Après avoir pris connaissance du rapport de M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, concernant les modifications de circonscriptions culturelles projetées dans l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la dissolution du consistoire réformé de Sainte-Marie-aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

6 POUR

1 CONTRE

2 ABSTENTIONS

ADOPTE

12. Divers et informations

a) Ecole Numérique Rurale

L'éducation nationale a mis en place un programme de développement du numérique dans les écoles rurales. Ce programme prévoit l'équipement numérique de 5 000 écoles situées dans des communes rurales de moins de 2000 habitants. Le nombre de projets susceptibles d'être retenus dans le Bas-Rhin est de 99. Un appel à candidature est organisé par les services de l'inspection académique du Bas-Rhin.

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, met à disposition des conseillers municipaux le cahier des charges dudit programme. Dans le cadre du remplacement du matériel informatique des classes préparatoires et primaires, M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, souhaite, si le projet entre dans les critères, faire acte de candidature. Une attestation d'intention sera déposée et ce point abordé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

b) Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est présenté aux conseillers municipaux. Ce dernier peut être consulté en mairie.

c) Désherbeur thermique

M. SIMLER Henri, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal du souhait d'acquérir un désherbeur thermique. Une démonstration de matériel doit être faite en semaine 21 à M. KEUSCH Jean-Jacques, Deuxième Adjoint délégué en matière d'espaces verts et fleurissement communal.

M. SIMLER Henri propose de donner pouvoir à M. KEUSCH Jean-Jacques pour l'achat de ce matériel, après consultation d'entreprises. Le coût prévisionnel de cet achat s'élève à environ 500 €. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2009.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un désherbeur thermique
- **AUTORISE** la consultation d'entreprises
- **CHARGE** M. KEUSCH Jean-Jacques, Deuxième Adjoint délégué en matière d'espaces verts et fleurissement communal, de choisir le matériel nécessaire
- **AUTORISE** M. KEUSCH Jean-Jacques, Deuxième Adjoint, à signer le devis retenu
- **DEMANDE** à être informé lors de la prochaine séance du matériel retenu et du coût de ce dernier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

d) Matinée de travail

Une matinée de travail est prévue le samedi 23/05/2009 au matin afin de ranger et déménager le grenier de la mairie-école pour permettre les travaux d'aménagement prévus en juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23 heures 30